

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX 192
BOULEVARD PASTEUR**

Arrêté de police du N°46 /2025 (ST) du 21 juillet 2025

*Le Maire de la commune de GUESNAIN,
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande écrite formulée par la société, Noréade,
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste, au 192 boulevard
pasteur Pharmacie dans le cadre d'un branchement d'eau- réparation*

ARRETE

- Article 1** *Des travaux de mise en conformité d'un branchement d'eau-réparation seront effectués pour une durée de 10 jours à compter du lundi 21 :07 :2025 2025 face au N° 192 Boulevard PASTEUR sur la chaussée, trottoirs et accotements*
- Article 2** *Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée et le stationnement sera temporairement supprimé sur l'emprise du chantier.*
- Article 3** *La société Noréade exécutera les travaux et se chargera d'assurer la sécurité du chantier et de la mise en place de la signalisation réglementaire.*
- Article 4** *La société Noréade 37 rue d'Estienne d'Orves TSA 62501 59146 PECQENCOURT
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI.
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*

FAIT à GUESNAIN

Le 21 juillet 2025

Le MAIRE

M.LUCAS

